



## diminution horaire en tant que fonctionnaire

Par isalize, le 28/08/2019 à 17:55

bonjour

je suis titulaire sur mon poste d'animation dans l'école de ma commune. L'année dernière j'ai été rémunéré plus que les heures que je faisais réellement. Cette année, j'ai donc proposé à ma commune et la communauté de commune de prendre la garderie du soir (je m'occupe actuellement de la garderie du matin, la cantine et la garderie du midi) . la com com m'a répondu que le maire n'acceptait pas ma proposition. et je viens de découvrir dans le panneau d'affichage qu'au prochain conseil municipal, le maire compte réduire mes horaires et également mon salaire. A-t-il le droit de faire ceci alors qu'il y a encore des heures de libre en animation sur la commune et que du coup il va confier à la com com ? J'ai deux contrats sur la commune, un à 15h semaine et celui d'animation qui est à 12h semaine et du coup qui va passer à 8h semaine. Je suis divorcée et j'éleve seule mes deux enfants (12 et 16 ans).

Je vous remercie de votre réponse

cordialement